



# Charte graphique Qualiopi

pour les utilisateurs et les garants

# Principes généraux

Lorsque le logo est apposé sur une communication d'un émetteur tiers à l'État, il doit bien comporter le bandeau horizontal «**Marianne + RF**»

Logotype



Le logo ne peut être modifié de quelque façon que ce soit.

Typographie recommandée

POLICE POUR LES TITRES

**Arial Black**  
**abcdefghijklmnopqrstuvwxy**  
**0123456789**

POLICE POUR LE TEXTE COURANT

Arial regular  
abcdefghijklmnopqrstuvwxy  
0123456789

Colorimétrie



**quadri** > **rvb** > **web**

C/0      R/225    #E1000F  
M/100    V/0  
J/100    B/15  
N/0



**quadri** > **rvb** > **web**

C/100    R/0      #000091  
M/90     V/0  
J/20     B/145  
N/7

# Mention obligatoire pour les prestataires de formation certifiés

Le prestataire de formation n'est autorisé à faire usage de la Marque qu'en y associant la mention de la ou des catégorie(s) d'actions pour la ou lesquelles il a été certifié.



Logotype

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
actions de formation ; .... »

mention obligatoire à compléter par le prestataire de formation

La mise en forme, la typographie et la colorimétrie  
du texte de la déclinaison est libre, et reste  
à l'interprétation visuelle du prestataire de formation.  
Toutefois, la mention doit être lisible et de taille  
équivalente ou légèrement plus petite que  
«processus certifié»

Exemple :



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

**ACTIONS DE FORMATION**

# Mention obligatoire pour les établissements d'enseignement supérieur visés à l'article L.6316-4 II

Les établissements d'enseignement supérieur ne sont autorisés à faire usage de la Marque qu'en y associant la mention :  
« L'article L.6316-4 II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences. »



————— Logotype

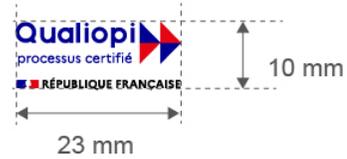
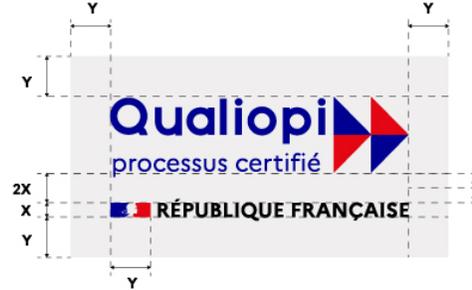
 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

L'article L.6316-4 II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences

← mention obligatoire à apposer  
.....

# Taille du logo et périmètre de sécurité

Zone de protection de la signature



taille minimale de la signature

Il n'est pas autorisé dans une communication d'un émetteur tiers à l'État de :

associer le bloc-marque ministériel et le logotype



utiliser le logo Qualiopi sans bandeau



mettre le logo en transparence



changer la typographie du logo



Changer la couleur du texte



changer la couleur des triangles



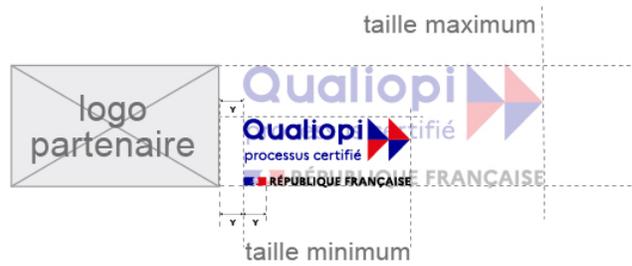
appliquer des effets au logo



déformer le logo

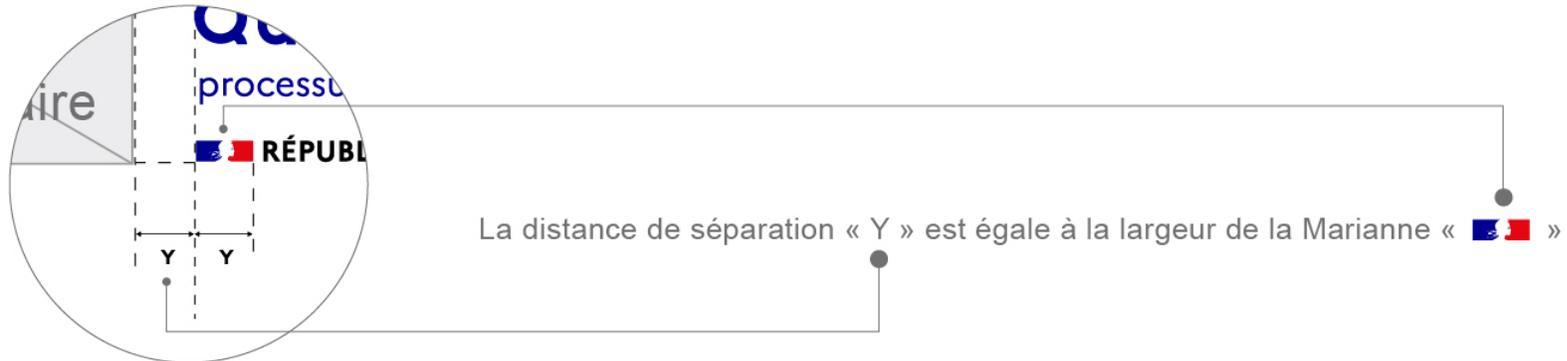


# Placement du logo par rapport au logo partenaire



Pour les petits formats identitaires (ex: signatures de mail, signalétique, en environnement non-maîtrisé ... ) le logo du partenaire peut être adjoint au logotype de Qualiopi pour permettre un endossement à proximité.

Espace de séparation en proportion entre les logos



# Bonnes pratiques

## les usages sur fonds

Zone de protection de la signature

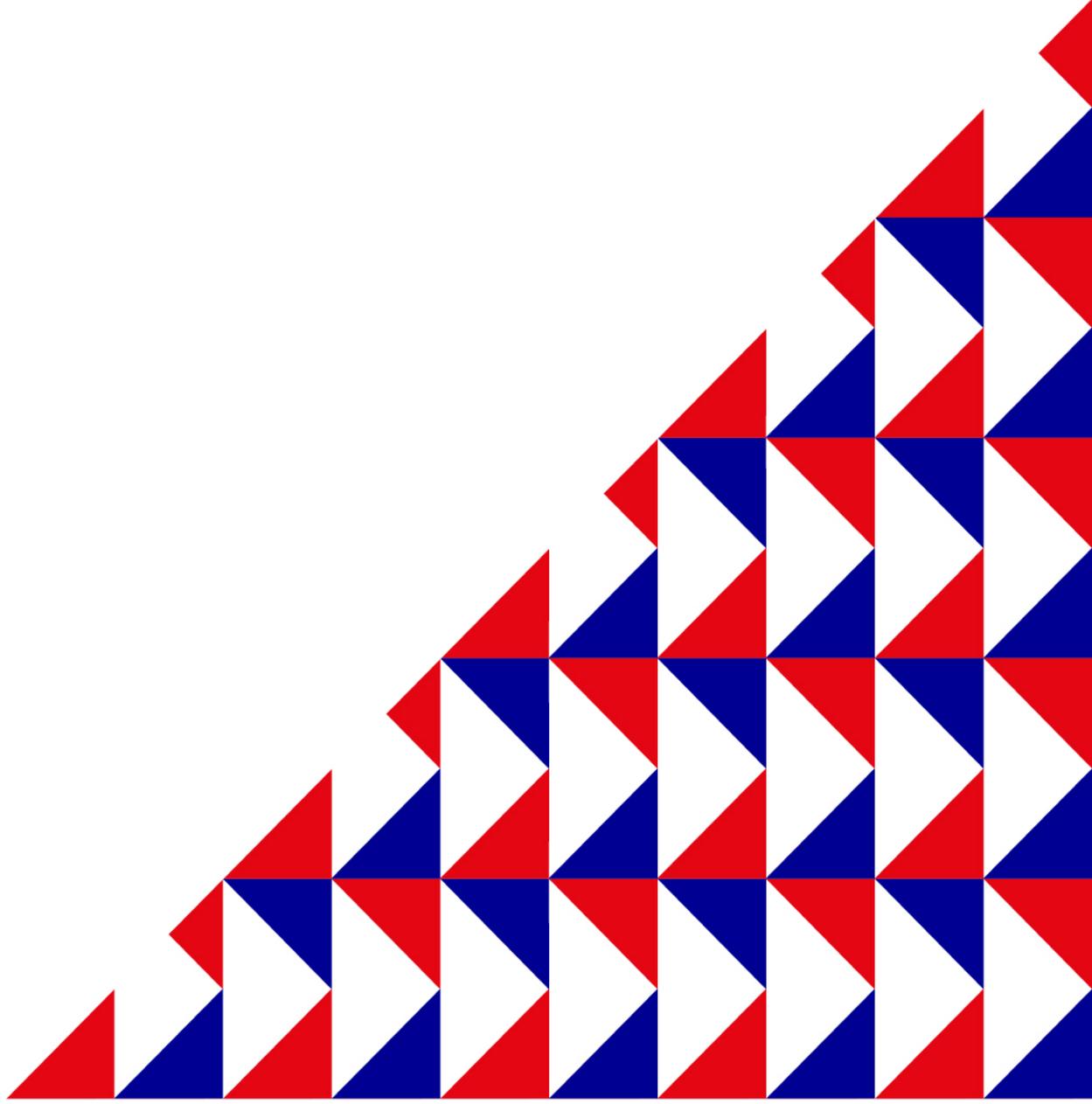


Exemple sur fond photographique



Le logo Qualiopi doit toujours rester dans son cartouche blanc quel que soit le fond





Version du 15 mars 2023